

dans le Gouvernement, exerçoient de pareilles libéralitez en faveur du bien public.

*Arrivée des
Princes de
Baviere &
de Saxe, à
Venise.*

VI. Le 3. du mois de Février, le Prince Electoral de Baviere arriva à Venise, & ayant fait donner connoissance de son arrivée au College des Senateurs, la Republique le fit complimenter le 5. & députa quatre Nobles pour lui faire compagnie.

Le 9. du même mois le Prince Electoral de Saxe, sous le simple nom de *Comte de Lusace*, arriva aussi à Venise venant de ses voyages de France & d'ailleurs, dans lesquels il a toujours été *incognito*, sous la qualité qu'il paroit aujourd'hui à Venise; dès que le Senat fut informé de son arrivée, il l'envoya complimenter par les quatre Deputez de la Noblesse, destinez à lui faire compagnie; mais ce Prince après avoir remercié la civilité du Senat, il pria les quatre Deputez de s'en retourner chez eux, à cause que n'étant dans leur Ville qu'*incognito*, il ne pouvoit pas recevoir les honneurs qu'on avoit voulu lui faire par cette Députation. Les avis qui sont venus jusqu'à moi, ne m'ont pas informé si le Senat a borné sa civilité à cette excuse; mais il est certain que chez les Venitiens ces sortes de Députations ont deux motifs assez opposez. L'un regarde l'honneur qu'on affecte de rendre aux Princes & aux Grands Seigneurs étrangers; l'autre n'est fondé que sur une fine Politique, qui commet ces Députez pour veiller principalement aux démarches de ceux auprès desquels on les envoie, & informer le Senat, du nom & des qualités de ceux qui ont accès dans l'Hôtel, même jusqu'aux Marchands, Boulangers, & autres gens necessaires à la fourniture des

Mar:

*Coutume
pratiquée à
Venise pour
veiller sur
la conduite
des Princes
& Seigneur
étrangers.*